



PROTOCOLE D'ACCORD TERRITOIRE D'INDUSTRIE DU MONT DES AVALOIRS

Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette approche repose sur plusieurs principes :

- un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut ».

Le territoire du Mont des Avaloirs a été labélisé « Territoire d'industrie » lors du Bureau Industrie du futur du 6 octobre 2021.

Le présent protocole a pour objet de formaliser l'engagement des parties prenantes à la démarche et à présenter les orientations qui président à l'établissement du contrat de Territoire d'industrie.

Enjeux du Territoire d'industrie

Présentation du territoire¹

Située au Nord Est du département de la Mayenne, la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (C.C.M.A.) se trouve aux limites des départements de l'Orne et de la Sarthe, à proximité de l'A28. Elle bénéficie d'une position privilégiée qui participe à sa richesse économique, commerciale et artisanale.

La Communauté de Communes est composée de 26 communes pour 16 409 habitants. Elle a une superficie de 584 km² et est le point culminant de l'Ouest avec une hauteur de 416 m. Ce territoire a des allures de montagne avec des sommets boisés et des vallées encaissées qui voisinent avec le bocage, des chemins creux et des vertes prairies. Ce territoire offre aux habitants et aux touristes un cadre de vie très agréable.

Le Mont des Avaloirs recense environ **5 400 emplois** dont 1350 emplois dans l'industrie soit 25 % de l'emploi du territoire (30 % dans le commerce, transport et services divers, 15.3% dans l'agriculture et 23.9% dans l'administration, l'enseignement et la santé).

Le **taux de chômage** est relativement faible et **inférieur à 5%**.

¹ En Annexe Diagnostic du territoire réalisé dans le cadre du C2RTE

Ambitions et priorités des parties

La CCMA souhaite accompagner le **développement d'une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi**, en préservant la qualité de vie, en affirmant l'identité du territoire en valorisant les savoir-faire des entreprises locales et des acteurs du territoire, en développant les compétences et les capacités d'agir (formation, recrutement, soutien à l'apprentissage, reprise, création d'entreprise).

Dans cette optique, la maison de l'économie abritera à partir du printemps 2022 **l'Ampère** : Lieu de bouillonnement au service du développement économique et de la promotion du territoire : coworking, fablab, espaces de réunions, pépinières d'entreprises. L'ampère est donc le point d'entrée pour l'accueil des résidents professionnels et contribue à faciliter les **échanges** entre entrepreneurs salariés, porteurs de projets... Ce lieu attractif concourt à la venue de nouveaux acteurs sur le territoire.

Actions déjà engagées

Le C2RTE a déjà fléché des actions qui sont identifiées dans les ambitions de « Territoires d'industrie ».

Engagement général des parties

□ Le Conseil régional est chargé du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale ;

Dans le cadre de la loi NOTRe, la Région des Pays de la Loire a adopté fin 2016 son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ; en déclinaison des priorités de ce Schéma, la Région a approuvé dès le 17 mars 2017 un Plan régional pour l'Industrie du Futur, autour des objectifs suivants : - Améliorer la compétitivité des PMI ligériennes, - Accroître l'avance des Pays de la Loire dans l'industrie, - Conforter et relocaliser des activités productives en région - Favoriser la création d'emplois et la réalisation d'investissements sur le territoire. Dans ce cadre, la Région a lancé début juin 2017, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Industrie du Futur » pour permettre à un nombre important de PME/PMI de s'engager dans une démarche concrète de modernisation de leur outil de production. Les soutiens mobilisables dans le cadre de cet AMI consistent en un ensemble de solutions adaptées au Protocole d'accord Territoires d'Industrie « Pays de Château-Gontier ». La Région a également mis en place, via l'agence Solutions&Co, un réseau de proximité de développeurs économiques chargés de promouvoir les dispositifs régionaux auprès des entreprises et d'accompagner ces dernières au plus près de leurs besoins. Dans ce contexte, la Région sera à l'écoute de tout projet industriel de nature à amplifier, accélérer les développements des entreprises du territoire (investissements, international, innovation, etc.)

□ L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie ;

□ Les intercommunalités assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels ;

□ Les industriels contribuent à l'animation de proximité de la démarche en lien avec les élus ;

□ Les opérateurs publics et autres partenaires apportent des réponses adaptées et accompagnent les projets du Territoire d'industrie ;

Fiche action n°1-2 Favoriser la mobilité des salariés et des entreprises

Axes concernés : RECRUTER

Maitre d'ouvrage de l'action

Communauté de communes du Mont des Avaloirs

Diagnostic de la situation et Description de l'action

Le territoire de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs est engagé dans une démarche de Transition Energétique et Écologique depuis de nombreuses années. Ces enjeux ont été inscrits dans les projets locaux :

- En 2015 et 2016, la CCMA a ainsi été lauréate des Appels à projets TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).
- En 2018, le projet « Tous à Bicyclette » est lauréat de l'appel à projet Territoires de nouvelles mobilités durables et est labellisé « France Mobilités ».
- En 2020, lauréate de l'AMI pour les Contrats de Transition écologique, signé en 2021, intégré au Contrat Rural de Relance et de Transition Ecologique
- Au 1er juillet 2021, prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité et adoption d'un plan de mobilité simplifié en décembre 2021.

La mobilité s'inscrit dans le projet d'attractivité du territoire. La majorité des déplacements sont centralisés sur les 4 pôles du territoire (Villaines la Juhel, Pré en Pail Saint Samson, Saint Pierre des Nids et Javron les Chapelles), et vers les territoires voisins. Les trajets domicile-travail représentent 25% des déplacements.

- 30% des habitants actifs travaillent sur leur commune de résidence
- 30% des habitants actifs travaillent sur le territoire
- 30% des habitants actifs travaillent à l'extérieur du territoire.

82% des déplacements pour se rendre au travail se font en voiture.

Le transport représente à lui seul près de 30% de la consommation énergétique locale, en quasi-totalité d'origine fossile et est responsable de 11% des émissions de gaz à effets de serre.

Objectifs

Le territoire a la volonté de positionner la mobilité comme levier d'attractivité et de développement local

- En soutenant et en développant la mobilité des activités locales (accompagner les acteurs économiques et les salariés aux mobilités durables, faciliter l'accès à l'emploi, favoriser les commerces de proximité et itinérants, développer les activités en lien avec la mobilité, Favoriser l'accès aux activités de loisirs, aux commerces, aux services).
- Réduire l'utilisation des énergies fossiles pour se déplacer (Favoriser la mobilité évitée, Développer les mobilités actives et partagée (covoiturage, ...), développer les énergies propres et décarbonées, optimiser les transports collectifs, favoriser l'intermodalité.
- Permettre à chacun de se déplacer (jeunes, personnes âgées, personnes en situation de précarité, accès aux services, liaisons vers les territoires voisins).

Plan d'actions

- Développer, faire connaître les tiers-lieux et les espaces de coworking pour limiter les déplacements
- Proposer des accompagnements et des animations aux entreprises et aux zones d'activités pour favoriser les recrutements/l'accès à l'emploi, faciliter la mobilité des salariés et des établissements (Plan mobilité employeur, Défi mobilité)
- Mobiliser les entreprises pour le développement des déplacements à vélo, de leurs salariés, et pour leur activité.

Fiche action n° 2.1

Animer et développer l'Ampère au service du développement économique

Axes concernés : INNOVER

Maitre d'ouvrage de l'action

Communauté de communes du Mont des Avaloirs

Diagnostic de la situation et Description de l'action

Un tiers-lieu porté par la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs ouvrira ses portes au Printemps 2022 à Villaines-la-Juhel (17 bd du Général de Gaulle).

Ce lieu de bouillonnement de l'économie et de promotion du territoire aura pour objectifs :

- Accueillir des nouveaux profils : les entrepreneurs indépendants et les télétravailleurs (espace de coworking)
- Accueillir et accompagner des porteurs de projet de création d'entreprises (pépinières d'entreprises)
- Un lieu d'innovation, de créativité, de prototypage (FabLab)
- Offrir des formations qui répondent aux besoins du territoire, transmission de savoir-faire entre générations
- Proposer un programme d'animations variées
- Développer des entreprises, de l'attractivité et du tourisme

Objectifs

- Permettre la création et le développement d'entreprises
 - Offrir des espaces de travail agréables et ouverts pour les entreprises du territoire (salles de réunion, espaces communs, espace de coworking)
 - Favoriser le développement de nouveaux modes de travail collaboratifs
- La CCMA animera ce lieu et accompagnera les porteurs de projets, les coworkeurs.

Fiche action n°2.2

Développer un fablab à destination des artisans et des industriels (Manufacture de proximité)

Axes concernés : INNOVER

Maitre d'ouvrage de l'action

Communauté de communes du Mont des Avaloirs

Diagnostic de la situation et Description de l'action

La Communauté de communes porte un projet de tiers-lieu nommé « L'Ampère » : Lieu de bouillonnement au service du développement économique : coworking, fablab, formations, espaces de réunion, pépinières d'entreprises.

L'Ampère ouvrira au printemps 2022. Il s'agit d'un lieu convivial, provocateur de rencontres et accélérateur d'activité.

La communauté de communes porte au sein de ce lieu un projet de **fablab** à destination principalement des professionnels. La CCMA souhaite faire émerger une communauté de makers.

Fiche action n°2-3

Ecole de production – Etude d’opportunité

Axes concernés : INNOVER

Maitre d’ouvrage de l’action

Communauté de Communes du Mont des Avaloirs adossée à une équipe projet d’industriels et d’acteurs du territoire. A l’avenir ils se constitueront sous forme associative.

Diagnostic de la situation et Description de l’action

Territoire dynamique et diversifié, le développement de nos industries fait face à une demande importante de main d’œuvre qualifiée, non satisfaite. Afin de soutenir le développement économique de notre territoire en favorisant l’équilibre territorial, notre communauté de communes s’engage pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d’emploi. Elle agit ainsi auprès des salariés, des demandeurs d’emplois et des jeunes.

Dès 2017, un cycle de « rencontres entreprises » a été initié par la CCMA afin de favoriser l’échange entre entreprises autour de problématiques communes : « FORMER, RECRUTER, FIDELISER ». (25 entreprises ont participé à ces travaux). Lors d’une de ces rencontres en juin 2021, un groupe d’entreprises s’est constitué afin de travailler plus spécifiquement sur la formation des jeunes et d’étudier l’opportunité d’une école de production.

Après présentation du concept des écoles de production à l’équipe projet par la FNEP le 29 septembre dernier et un retour très positif et motivé des membres, la CCMA souhaite engager une étude d’opportunité, sur le territoire du Mont des Avaloirs, dans le secteur de l’industrie.

Les Ecoles de production sont des lieux de formation labellisés, des lieux d’accueil social et ont un fonctionnement proche de celui d’une entreprise puisque 30 % de leur budget provient des ventes de produits ou services réalisés par les jeunes. L’objectif premier est de former par la pratique des jeunes en décrochage scolaire ou non épanouis dans le système classique. La philosophie d’une école de production repose sur les fondamentaux suivants : une formation professionnelle qualifiante (CAP puis Bac Pro), une pédagogie du « faire pour apprendre » (60% de pratique), une volonté de transmettre les savoir-faire et les savoir-être essentiels, une école ouverte à tous à partir de 15 ans, gratuite et offrant un suivi individualisé et personnalisé.

La localisation de l’école de production est envisagée sur la commune de Villaines-la-Juhel.

Pour mettre en œuvre ce projet, la CCMA souhaite se faire accompagner par un cabinet d’étude pour travailler sur l’étude d’opportunité puis l’étude de faisabilité pour l’ouverture d’une école de production sur le territoire.

La mission se décline en 6 phases :

- Phase 1 : Structurer l’équipe projet, lancement du projet
- Phase 2 : Collecter l’information pour produire 2 scénarii basés sur 2 métiers pressentis et rencontres des partenaires clés
- Phase 3 : Présentation des deux scénarii pour choix
- Phase 4 : Structurer le comité de pilotage élargie, rédiger le projet de statuts de l’école de production (association)
- Phase 5 : Production de l’étude d’opportunité et rédaction du profil-type du futur directeur de l’EDP des Avaloirs
- Phase 6 : Envoi puis soutenance de l’étude d’opportunité

est engagée en vue d'optimiser le fonctionnement du service déchets, d'accompagner les acteurs locaux à réduire, recycler leurs déchets.

La CCMA s'est engagée en 2020/2021 avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans une expérimentation qui vise une meilleure rémunération des agriculteurs pour leurs pratiques environnementales vertueuses (dispositif PSE : Paiements pour Services Environnementaux)

La question du transport et du déplacement est traitée spécifiquement en fiche action 1-2

Objectifs

La CCMA souhaite accompagner les entreprises dans leur démarche globale de transition écologique

- Efficacité énergétique du bâtiment : isolation, modification des modes de chauffage
- Optimisation énergétique des process industriels de production, récupération de la chaleur fatale
- Production d'énergie renouvelable : Photovoltaïque, ...

Mobilisation les entreprises dans la démarche d'économie circulaire du territoire.

Une démarche favorisant la coopération des entreprises en vue la mutualisation des produits et matières premières permettra de réduire les quantités de déchets produits (à titre d'exemple, la société Palettes 53 récupère les déchets de chambres à air du vélociste local pour son process industriel). Economie de matière première dans les process industriels, valorisation des sous-produits.

Le dispositif PSE proposé aux agriculteurs du territoire est actuellement financé par des fonds européens. Si cette expérimentation est concluante, elle pourrait être développée, en lien avec les programmes RSE des entreprises, qui pourraient cofinancer ces actions en faveur de la protection de la biodiversité, de la qualité de l'eau.

Faire la promotion de Solutions partage, la plateforme de mutualisation de ressources entre entreprises des Pays de la Loire.

Fiche action n°3-1

Développer et faciliter l'accueil de nouveaux salariés, dirigeants

Axes concernés : ATTIRER

Maitre d'ouvrage de l'action

Communauté de communes du Mont des Avaloirs

Diagnostic et description de l'action

La Communauté de communes du Mont des Avaloirs offre un cadre de vie agréable et dynamique. En plus du cadre verdoyant, on y trouve des entreprises actives, des services de proximité et des équipements nécessaires à la qualité de vie et à l'accueil de nouveaux habitants.

La CCMA souhaite promouvoir les atouts de son territoire, ses capacités d'accueil et son cadre de vie.

Action de marketing territorial afin d'impulser la démarche d'attractivité en s'appuyant sur des marques de territoire (M Mayenne – M PARIS – La marque Alpes Mancelles- Le Mont des avaloirs)

Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet envisagées

- un comité de projet local composé des élus, des industriels et des techniciens des différents partenaires, chargé de la définition des orientations stratégiques pour le Territoire d'industrie, du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet de territoire ;
- un binôme constitué d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargé de représenter le territoire et d'animer le projet de territoire ;
- un chef de projet chargé de coordonner et de mobiliser les partenaires concernés pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions ;
- une équipe projet chargée de la conduite du projet en continu et en animation de proximité.

Le présent protocole constitue une base commune à l'établissement du contrat de Territoire d'industrie.

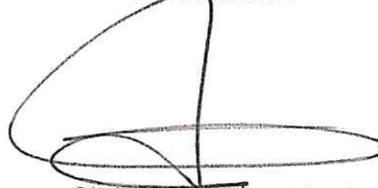
Fait à Javron-les-Chapelles le 8 mars 2022, en 5 exemplaires

Préfecture de la Mayenne
Le préfet



Xavier LEFORT

Région des Pays de la Loire
La Présidente



Christelle MORANÇAIS

Communauté de Communes du Mont des Avaloirs
La Présidente



Diane ROULAND

Représentant des entreprises
Binôme chargé de l'animation de Territoires d'industrie



Roland WOLFRUM

Communauté de Communes du Mont des Avaloirs
Le Vice-Président en charge de l'économie
Binôme chargé de l'animation de Territoires d'industrie



Loïc de POIX